

LANGUES OFFICIELLES - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS ET DUALITÉ LINGUISTIQUE

Mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *loi sur les langues officielles*

Printemps 2006

Le renforcement de la *Loi sur les langues officielles :* des changements qui s'inscrivent dans la continuité

Vol. 12, n° 1

Info-Culture2
Forum des bonnes pratiques en langues officielles
Réseau de coordination inter- ministérielle de Patrimoine canadien : un appui solide
Conférence sur la diversité culturelle et l'avenir des cultures7
Renouvellement de l'entente sur les tarifs d'hébergement pour les associations
Symposium sur les langues officielles en Ontario
Place aux Jeux9
PICLO
Initiatives régionales

En 1988, année où la partie VII a été ajoutée à la Loi sur les langues officielles (LLO), toutes les institutions fédérales se sont engagées à contribuer au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), à favoriser leur épanouissement et à promouvoir la dualité linguistique. Au fil des années, diverses mesures ont permis de mieux encadrer le travail des institutions à cet égard : Cadre de responsabilisation de 1994 pour la mise en oeuvre des articles 41 et 42 de la LLO, Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles, Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles (2003) et Cadre de gestion horizontale pour le programme des langues officielles (2005).

L'adoption, en novembre 2005, de la Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais) marque toutefois un point tournant. En effet, la nouvelle loi oblige les institutions fédérales à prendre des mesures positives pour concrétiser l'engagement prévu à l'article 41 de la LLO. Elle autorise également le gouverneur en conseil (le gouverneur général sur avis du Cabinet) à fixer par règlement les modalités d'exécution des obligations des institutions fédérales et elle rend la Partie VII de la LLO justiciable, c'est-à-dire que les obligations qui y sont énoncées peuvent faire l'objet d'un recours devant les tribunaux.

Précisons que les responsabilités confiées à Patrimoine canadien aux articles 42 et 43 de la LLO demeurent inchangées : susciter et encourager la coordination de la mise en oeuvre de l'engagement fédéral et prendre les mesures qu'il estime indiquées pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Les institutions fédérales sont donc maintenant appelées à évaluer, et au besoin à renforcer, le travail entrepris afin de prendre des mesures positives pour concrétiser leur engagement. Elles doivent être bien au fait de leurs obligations et veiller entre autres à sensibiliser leurs employés aux responsabilités spécifiques énoncées dans le Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles.

Pour plus de détails, consultez le site Web de Patrimoine canadien à l'adresse suivante : www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/ legislation/02_f.cfm.

Autres articles en page 3 :

- Nouveau libellé de la LLO
- Exemples de bonnes pratiques de la mise en oeuvre de l'article 41



onale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles

INFO-CULTURE INFO-CINFOFCULTURE JLTURE INFO-CULTURE

LE PRIX ZOF DU PARTENARIAT 2005



Le spectacle *Maïta* a recu le Prix Zof du partenariat 2005, remis au cours de la soirée pré-Gala des prix Éloizes, qui récompense une collaboration

gagnante des organismes québécois et les communautés francophones et acadienne dans le domaine des arts et de la culture. Coproduction du Théâtre de Sable à Québec et du Théâtre de la Vieille 17 à Ottawa, le spectacle est riche des réalités différentes des deux cultures et fort d'une même passion pour l'art, le théâtre et la langue française.

Le Prix ZOF, pour Zone francophone, a été créé en mai 2002 à l'initiative de la Fédération culturelle canadienne-française, en collaboration avec le gouvernement du Québec. Il est parrainé par le Secrétariat des affaires intergouvernementales canadiennes.

ELAN: L'ART DE SE REJOINDRE



Le partage des ressources, la promotion collective, le développement professionnel et la promotion des arts,

voilà les raisons d'être du *English-Language Arts Network* (ELAN). Ce groupe est le fruit d'une collaboration entre la communauté, le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des Arts du Canada.

La première assemblée générale annuelle du groupe a eu lieu à l'automne 2005. On a alors convenu de se concentrer sur deux objectifs clés pour l'exercice 2005-2006 : consolider le secteur des arts et coordonner la circulation d'information et la promotion de la communauté artistique anglophone. On compte produire à l'hiver 2006 un répertoire des personnes et organisations qui fournissent des services aux artistes ainsi qu'un calendrier d'activités que l'on diffusera le plus largement possible.

Le site Web d'ELAN regorge d'information utile pour la communauté artistique anglophone : www.quebec-elan.org.

LES GROUPES DE TRAVAIL À L'OEUVRE

Forum mixte en théâtre



ASSOCIATION DES FRANCOPHONES Le 13 janvier 2006 se réunissaient à Gatineau (Ouébec), les membres de l'Association des théâtres francophones

du Canada (ATFC) et des représentants de Patrimoine canadien, du Conseil des arts du Canada et du Centre national des arts. M. Simon Brault, directeur général de l'École nationale de théâtre, et M^{me} Denise Guilbault, directrice artistique de la section française de l'École, étaient invités pour l'occasion. La journée a permis de dresser un portrait de la formation et du perfectionnement professionnel en théâtre en milieu minoritaire francophone. On a discuté de certains défis et enjeux, notamment des Chantiers-théâtre (projet bisannuel de formation théâtrale piloté par l'ATFC), du dossier de la formation théâtrale dans l'Ouest, des résidences d'écriture théâtrale et d'autres projets de l'ATFC.

Site Web: www.atfc.ca

Groupe de travail en chanson-musique



Le Groupe de travail en chanson-musique s'est réuni le 3 février 2006. La rencontre a été coprésidée par Pierre Lalonde, directeur de la Politique et des Programmes de l'enregistrement sonore à Patrimoine canadien, et Robert Paquette, artiste franco-ontarien et président de l'Alliance

nationale de l'industrie musicale (ANIM). Les discussions ont porté sur les enjeux de l'industrie musicale en milieu minoritaire, notamment le développement des métiers de soutien en région, la formation professionnelle, la diffusion médiatique, la technologie numérique, la distribution et l'expansion des marchés au Canada et à l'étranger.

Site Web: www.animusique.ca



Le Bulletin 41-42 est publié par la Direction de la concertation interministérielle du ministère du | Prière de nous acheminer vos commentaires et observations. Patrimoine canadien. Il tire son nom des articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles par lesquels le gouvernement fédéral sengage à favoriser l'épanouissement des communautés minoritaires francophones et anglophone du Canada et à promouvoir le français et l'anglais dans la société canadienne. Il s'adresse aux membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire, aux fonctionnaires et aux autres personnes qui s'intéressent aux langues officielles. Le Bulletin est destiné à faciliter la circulation de l'information entre les divers acteurs de la concertation interministérielle, tant du côté des communautés qu'au sein des ministères et organismes fédéraux.

Coordination: Marjorie Rémy • Tél.: (819) 994-3979 •

Téléc.: (819) 953-3942 • Révision : Pierrette Jutras et Mariam Adshead •

Courriel: bulletin41-42@pch.gc.ca •

Site Web: www.patrimoinecanadien.gc.ca/bulletin41-42

La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source. Dépôt légal Bibliothèque nationale du Canada ISSN 1480-7289

LE RENFORCEMENT DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Libellé des nouveaux articles de la LLO

(modifications indiquées en caractères gras):

- **41.** (1) Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.
 - (2) Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en oeuvre cet engagement. Il demeure entendu que cette mise en oeuvre se fait dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces.
 - (3) Le gouverneur en conseil peut, par règlement visant les institutions fédérales autres que le Sénat, la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement, le bureau du conseiller sénatorial en éthique et le commissariat à l'éthique, fixer les modalités d'exécution des obligations que la présente partie leur impose.
- **77.** (1) Quiconque a saisi le commissaire d'une plainte visant une obligation ou un droit prévus aux articles 4 à 7 et 10 à 13 ou aux parties IV, V, ou VII, ou fondée sur l'article 91, peut former un recours devant le tribunal sous le régime de la présente partie.

Exemples de bonnes pratiques de la mise en oeuvre de l'article 41

- Prévoir les incidences sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans tout mémoire au Cabinet ou document de planification de nouvelles initiatives ministérielles;
- Inclure les CLOSM dans toute recherche sociale menée par l'institution, dès le début;
- Consulter les CLOSM, participer à leurs activités, se tenir au courant de leurs préoccupations ou projets et les informer des leurs:
- Appuyer financièrement ou en nature les projets des CLOSM;
- Collaborer avec d'autres institutions fédérales et participer aux diverses rencontres interministérielles:
- Faire valoir la dualité linguistique du Canada en présentant les deux communautés linguistiques et la valeur ajoutée que la dualité donne à tous les Canadiens dans leurs relations avec le reste du monde:
- Appuyer les Rendez-vous de la francophonie;
- Assurer une large diffusion de publications sur les langues officielles dans l'institution (ex.: Bulletin 41-42);
- Et bien d'autres choses... (voir l'initiative de l'Alberta à la page 16)

Nouvelle ministre de la Francophonie et des Langues officielles

Le 6 février 2006, le premier ministre du Canada a nommé Josée Verner ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles.

En tant que ministre des Langues officielles, elle exerce deux rôles clés: d'une part, la coordination de l'ensemble des activités des institutions fédérales en matière de langues officielles et, d'autre part, les responsabilités spécifiques au ministère du Patrimoine canadien en matière de promotion du français et de l'anglais décrites à la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

À titre de ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie, elle présidera la Conférence ministérielle de la Francophonie qui se tiendra à Saint-Boniface (Manitoba) du 12 au 14 mai 2006. Le thème en sera la prévention des conflits et la sécurité humaine. En septembre prochain, Mme Verner accompagnera le très honorable Stephen Harper, premier ministre du Canada, à Bucarest, en Roumanie, où se déroulera le XI^e Sommet de la Francophonie réunissant les chefs d'États et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Le prochain Bulletin 41-42 consacrera un article à l'honorable Josée Verner. À ne pas manquer!

LE FORUM DES BONNES PRATIQUES EN LANGUES OFFICIELLES: **UNE PREMIÈRE BIEN ACCUEILLIE**

Le 28 novembre 2005, l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, en partenariat avec Statistique Canada et en collaboration avec le Conseil du Réseau des champions ministériels des langues officielles et le ministère du Patrimoine canadien, ont organisé un premier Forum des bonnes pratiques en langues officielles. En matinée, les champions et cochampions, les responsables des langues officielles et les coordonnateurs nationaux responsables de la mise en oeuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles, se sont réunis pour discuter de leur rôle respectif et de la façon dont ils pouvaient s'appuyer mutuellement. En aprèsmidi, les intervenants fédéraux en langues officielles étaient invités à participer à une foire d'information sur les bonnes pratiques. Les participants ont pu visiter des stands et assister à des présentations de bonnes pratiques et d'outils novateurs.

La journée avait notamment pour but de favoriser le rapprochement entre les divers intervenants du dossier des langues officielles. Selon les participants, cette première rencontre constitue un pas dans la bonne direction, une expérience à répéter.

Quelque 200 institutions sont assujetties à la Loi sur les langues officielles. En 1998, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a lancé un appel aux administrateurs généraux pour qu'ils nomment un champion des langues officielles au sein de leur institution. De là sont nés les réseaux des champions des langues officielles – celui des champions ministériels et celui des champions des sociétés d'État et autres institutions. En août 2003, les champions ministériels ont instauré le conseil du Réseau des champions ministériels des langues officielles qui est constitué d'une vingtaine de membres et dont le mandat est d'agir à titre de leader et d'agent de changement pour faire avancer le dossier des langues officielles. Pour plus d'information, consultez le site Web suivant : www.hrmaagrh.gc.ca/ollo/champions/min-cr/Champions f.pdf.

L'équipe du Bulletin a recueilli les propos d'un membre du conseil du Réseau des champions des langues officielles : M. Jean-Pierre Blais, sous-ministre adjoint des Affaires culturelles à Patrimoine canadien. C'est un champion engagé qui parle par ses actions.

ENTREVUE AVEC JEAN-PIERRE BLAIS, CHAMPION DES LANGUES OFFICIELLES À PATRIMOINE CANADIEN



M. Jean-Pierre Blais

En 1998, le Secrétariat du Conseil du Trésor a demandé aux institutions fédérales de nommer un champion des langues officielles. En 2003, ces mêmes champions ont mis sur pied le conseil du Réseau des champions ministériels des langues officielles.

Aujourd'hui, en 2006, comment voyez-vous le rôle du champion des langues officielles au sein d'une institution fédérale?

Nous devons être des ambassadeurs des langues officielles ou, plus explicitement, être la conscience de nos organisations dans le domaine des langues officielles. Agir de manière proactive, ça veut dire influencer le déroulement des activités, oser soulever la question et faire des suggestions à d'autres instances de la haute direction. Ça veut aussi dire être pleinement engagé, être à la table des discussions et partager l'information.

Un champion doit aussi faire preuve d'un solide engagement personnel et s'assurer que, structurellement, les décisions font leur chemin. Il doit également voir à ce que l'action se poursuive au-delà du Réseau des champions et à divers paliers de nos organisations respectives.

Bien sûr, les champions ne jouent pas nécessairement leur rôle de la même façon. Leur rôle est tributaire du mandat de leur ministère ou organisme et présente des défis différents. Par exemple, les interventions peuvent ne pas être les mêmes dans une agence régionale que dans un ministère de grande envergure.

Quels ont été les résultats concrets du Réseau des champions et du conseil du Réseau?

Avec le Conseil, nous avons graduellement créé une ouverture au sein de la direction du gouvernement fédéral. De plus, le renforcement récent de la gouvernance des

langues officielles a facilité les activités du Réseau. Grâce à des fonds du Programme d'innovation en matière de langues officielles de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, le conseil a pu se doter d'un secrétariat, ce qui a permis de mieux structurer le Réseau, de lui assurer un appui et de bâtir sa capacité. Ce qui est tout aussi important, c'est que le conseil est un lieu d'échange très efficace qu'il faut utiliser à son plein potentiel. C'est une table de discussion qui permet aux champions d'aborder les enjeux et les difficultés auxquels ils font face, de discuter de méthodes et d'interventions concrètes.

Par ailleurs, le fait que le Réseau se réunisse dans différentes régions et puisse rencontrer la communauté de lanaue officielle en situation minoritaire dans son milieu rend la question des langues officielles plus palpable, moins « théorique ». C'est une interaction importante qui permet de poursuivre notre action dans nos ministères respectifs.

Quel serait, selon vous, le portrait idéal d'un champion en langues officielles?

Préférablement, le champion idéal devrait être membre de la haute direction puisqu'il doit pouvoir exercer une influence au quotidien. Il doit être un exemple à suivre, participer aux réunions et aux séances de consultation qui le concernent et s'y engager pleinement. Être prêt à oser, à persévérer et à convaincre.

Le champion idéal crée aussi des ponts avec les autres ministères et agences. Il est à l'écoute de ses collègues et communique ses expériences réussies à ceux et celles qui évoluent dans un environnement moins réceptif que le sien. Il exerce son leadership à l'intérieur et à l'extérieur du Réseau.

Être champion est un acte volontaire : les gens sont très engagés et les échanges sont sincères et visent des résultats concrets car les champions ont la volonté de s'impliquer.

Nous devons échanger entre nous sur toutes les facettes du domaine et agir de manière proactive dans nos ministères et agences.

Comment croyez-vous que les champions peuvent exercer leur leadership et changer la culture organisationnelle d'un ministère?

Les champions sont appelés à exercer un leadership, notamment auprès de leurs collègues membres du comité de la haute gestion, afin que les langues officielles soient au cœur des décisions. Ils facilitent l'atteinte des objectifs en matière de langues officielles en misant sur une approche fondée sur des valeurs.

> La clé, c'est de « parler par ses actions ». Il faut porter son chapeau de champion dans les réunions de la haute direction. Ce n'est pas une question de convaincre les autres, mais plutôt d'y penser. Prenez cet exemple: dans une réunion aui se déroule totalement en

anglais, si le champion s'exprime en français, son geste aura naturellement l'effet de favoriser l'alternance entre les deux langues officielles. Graduellement, cette alternance se communiquera à d'autres comités et d'autres groupes de travail.

Quels sont les défis que vous rencontrez en tant que champion des langues officielles?

L'un des plus grands défis est sans doute le temps : comme membre de la haute direction d'un ministère, il faut exercer une gestion du temps qui nous permet d'être totalement présent, de corps et d'esprit, dans nos activités touchant les langues officielles.

Un autre grand défi est l'aspect de la communication. Bien souvent, les gens ne comprennent pas très bien leurs obligations en matière de langues officielles. Il faut bien les informer et leur expliquer de façon claire et, surtout, ne pas leur faire peur!

La concurrence avec d'autres priorités ministérielles représente tout aussi un défi. Il y a une hiérarchie de priorités dont il faut tenir compte et dans laquelle il faut s'intégrer. En participant à un réseau ou un conseil qui a un certain prestige et en faisant des débreffages, le champion peut influencer les activités de son organisation. Ce n'est pas nécessairement quantifiable, mais cela amène certainement le dossier des lanaues officielles à l'ordre du jour.

Avez-vous des pratiques exemplaires de ce qui s'accomplit à Patrimoine canadien?

À titre de champion des langues officielles à Patrimoine canadien, je copréside, avec un membre de la partie communautaire, les deux comités de concertation Patrimoine canadien - Communauté analophone du Ouébec et Patrimoine canadien – Communautés francophones et acadienne. Ces deux comités ont pour principal objectif de faire en sorte que les communautés et le Ministère renforcent leur partenariat.

Quelques résultats des travaux du Comité anglophone touchent directement la communauté : la création du réseau ELAN dans la communauté artistique anglophone du Québec (voir texte en page 2) et l'appui à un projet de forum pour les jeunes de cette communauté qui quittent le Québec en grand nombre après leurs études. Ce sommet aura pour but de donner des pistes d'action en vue de contrer cet exode et de revitaliser les

communautés anglophones.

À Patrimoine canadien, j'ai mis sur pied un groupe de travail sur les langues officielles qui discute de l'ensemble des questions



Dale Moore, coordonnatrice du Groupe de travail sur les langues officielles

reliées à la mise en œuvre des parties IV, V, VI et VII de la LLO. Les directeurs généraux et les directeurs qui siègent à ce comité devraient exercer une influence au sein de leur propre direction générale ou direction, ce qui aura un effet d'entraînement. Le groupe de travail s'est doté d'une personne chargée de coordonner ses activités et d'arrimer les interventions faites en vertu des différentes parties de la LLO.

Comme autre pratique exemplaire, je mentionnerais l'inclusion d'une clause relative aux langues officielles dans les contrats de gestion des membres du groupe de gestion. Par conséquence, l'évaluation du rendement des gestionnaires est tributaire en partie de leurs engagements face aux langues officielles.

Quels liens voyez-vous entre les parties IV, V, VI et la partie VII et dans quelle mesure le champion des langues officielles peut-il favoriser une mise en œuvre complémentaire de ces parties de la LLO ?

Il est vrai qu'au départ, il était très peu question de la Partie VII de la Loi aux rencontres du Réseau des champions. Graduellement, au fil des réunions et des discussions, elle est devenue de plus en plus présente, de sorte que maintenant, les parties IV, V, VI et VII s'appuient réciproquement : les échanges sur les pratiques, les mesures et les façons de travailler sont de plus en plus tangibles.

Pour avoir une meilleure idée de ce qui se passe dans notre ministère, on pourrait, par exemple, améliorer les méthodes de collecte de données pour mieux quantifier les résultats des gestes que nous posons. Par exemple, on pourrait créer un code pour les projets qui reçoivent des subventions et contributions dans un autre contexte que les langues officielles mais qui ont néanmoins des impacts sur la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il est important de quantifier (par des indicateurs de rendement) les initiatives réalisées en vue du développement des communautés pour être en mesure de mieux cibler nos interventions et d'en faire rapport.

Avez vous des idées sur la manière de valoriser la partie VII de la Loi au sein des ministères?

Le Réseau des champions des langues officielles, celui des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO et, maintenant, celui des responsables régionaux/territoriaux de la coordination interministérielle à Patrimoine canadien contribuent certainement à sensibiliser l'ensemble du gouvernement fédéral. Ce sont trois paliers d'influence, et ils se soutiennent mutuellement. Plus ils échangeront, plus les ministères et agences agiront d'eux-mêmes.

N'oublions pas que si les fonctionnaires sont sensibilisés à l'interne à la question des langues officielles, ils pourront mieux contribuer à la stratégie fédérale d'appui au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Un mot de la fin?

Je conclurais simplement en donnant les trois qualités essentielles d'un champion des langues officielles : il doit être engagé, proactif et persévérant.

LE RÉSEAU DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE (ARTICLE 42) À PATRIMOINE CANADIEN : UN APPUI SOLIDE



Le succès de la concertation interministérielle fédérale repose en grande partie sur la capacité de l'administration centrale et des bureaux régionaux de faire équipe. La communication, le partage d'outils et la distance posent parfois de grands défis. En région, les coordonnateurs chargés de mettre en oeuvre l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) se sentent parfois isolés.

Patrimoine canadien a donc créé le Réseau de coordination interministérielle dans le but de renforcer son rôle de coordination de l'engagement fédéral envers le développement des communautés de langue officielle et la promotion de la dualité linguistique, d'accentuer son appui aux ministères fédéraux et de maximiser les retombées de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale.

Le réseau est composé du personnel de la Direction de la concertation interministérielle (DCI à l'administration centrale) de Patrimoine canadien et d'un représentant de chaque

bureau provincial ou territorial du ministère. À l'échelle nationale, la DCI anime un réseau de coordonnateurs nationaux responsables de la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO. De la même façon, au niveau provincial ou territorial, les agents de Patrimoine canadien qui sont responsables de la coordination interministérielle sont en mesure d'apporter leur soutien aux coordonnateurs des différents ministères et organismes fédéraux présents dans leur région.

Comme les coordonnateurs régionaux peuvent compter sur l'aide d'un agent de Patrimoine canadien dans leur province ou territoire, ils devraient donc être mieux outillés pour maximiser la contribution de leur institution au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Pour obtenir la liste des membres, veuillez communiquer avec Michel Labelle, agent de coordination à la Direction de la concertation interministérielle, par courriel (michel_labelle@pch.gc.ca) ou par téléphone (819-953-8308).

Conférence sur la diversité culturelle et l'avenir des cultures

La francophonie canadienne, une mosaïque méconnue

Collaboration spéciale de France Trépanier

Patrimoine canadien

Au fil des décennies, la francophonie canadienne s'est transformée. La Conférence sur la diversité culturelle et l'avenir des cultures francophones au Canada, tenue à Vancouver à l'automne 2005, souhaitait reconnaître et valoriser cette diversité. Une centaine de personnes issues des communautés autochtones, ethnoculturelles, canadienne-françaises et québécoise s'y sont réunies pour discuter de l'altérité dans la francophonie canadienne, de « l'autre » francophone, de celui dont on partage la langue mais pas nécessairement la culture.



Hubert Lussier, directeur général des Programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien, y a prononcé le discours d'ouverture. À l'issue de sa participation, il a notamment dit que « Diversité, pluralité, altérité apparaissent au radar de la Francophonie canadienne depuis un certain temps. Comment en tirer le meilleur parti possible? Nos discussions ont démontré que

le thème mérite d'être creusé encore, avec des intervenants de toutes sortes d'horizons, qui ont à cœur de mettre en

commun leurs défis, leurs espoirs et leurs réussites. J'étais particulièrement heureux d'en traiter à Vancouver car, sur ces questions, les Franco-colombiens font office de laboratoire fascinant pour les communautés en situation minoritaire. Je me réjouis aussi de la part qu'ont prise dans ces débats les représentants autochtones et métis et ceux du Québec ». La Conférence a en effet donné l'occasion aux multiples communautés de discuter ensemble de leur avenir.

La pérennité des cultures au sein de la francophonie canadienne a aussi fait l'objet de discussions en ateliers thématiques, séances plénières réservées aux personnes inscrites et débats ouverts au public. Une série de 12 capsules télévisuelles a été produite afin de présenter la diversité des communautés qui composent la francophonie canadienne en transformation. Les tournages ont été réalisés par des équipes francophones installées dans diverses parties du pays. La série a été diffusée sur TV5 Canada-Québec. De plus, un documentaire télévisuel d'une heure a présenté une analyse plus approfondie des réalités, des aspirations et des défis des diverses communautés francophones au Canada. Les documents de la Conférence sont disponibles par l'entremise du groupe de discussion Diversité et Francophonie sur www.culturescope.ca.

Quelques points saillants

- Il existe au Canada 11 nations autochtones au sein desquelles on parle le français. Les institutions de la francophonie pourraient influencer davantage la préservation et la promotion des langues et des cultures autochtones. Elles doivent aborder ce rôle dans un contexte de reconnaissance, de respect et de solidarité. La création d'un espace francophone autochtone conférerait au Canada un caractère unique dans la francophonie internationale.
- · Les changements démographiques et l'immigration ont considérablement modifié la structure sociale de la francophonie canadienne et le rapport entre les diverses cultures qui la composent. Cela entraîne pour certaines communautés francophones de souche des défis liés à la construction identitaire, à la préservation du patrimoine culturel, aux structures d'accueil des immigrants francophones, à la survie de la langue et des communautés.
- Il existe une volonté au sein des communautés de minorités raciales et ethnoculturelles de participer pleinement et activement à la francophonie canadienne. Elles souhaitent être plus présentes dans les institutions de la francophonie canadienne et dans les organismes des communautés francophones en milieu minoritaire. Elles veulent participer à la promotion du fait français tout en exploitant le potentiel de réalisation et d'ouverture de la diversité culturelle.
- · La situation appelle le développement d'une vision nouvelle fondée sur l'acceptation de la différence et sur la solidarité comme valeurs premières. Cette vision pourrait se traduire par l'élaboration d'un espace francophone citoyen au sein duquel puissent être débattues les questions d'identité linguistique, d'équité, de représentation et de participation citoyenne.

Renouvellement de l'entente sur les tarifs d'hébergement pour les associations

Martine de Repentigny

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a reconduit son Programme de cartes d'hôtels jusqu'au 31 décembre 2010. Les organismes à but non lucratif représentant les communautés de langue officielle en situation minoritaire pourront donc continuer de bénéficier des mêmes tarifs réduits d'hébergement que ceux qui sont accordés au gouvernement fédéral dans les établissements hôteliers participants au Canada. De nouvelles cartes ont été acheminées à tous les organismes qui répondent aux critières établis.

Les questions à ce sujet peuvent être adressées à Martine de Repentigny, par courriel à martine.derepentigny@tpsgc.gc.ca ou par téléphone au (819) 956-9897.

Le Symposium sur les langues officielles en Ontario Une nouvelle formule concoctée à partir des besoins

Organisé par la Direction de l'entente Canada-communauté Ontario, en partenariat avec Patrimoine canadien, le Symposium sur les langues officielles qui s'est tenu en novembre 2005 a attiré environ 160 personnes, dont de nombreux leaders de la communauté francophone, des représentants des institutions fédérales et provinciales, des fondations et des personnes-ressources.

Le format retenu était modelé sur les besoins exprimés par la collectivité francophone de l'Ontario et les ministères. On a ainsi pu discuter de questions de fond au cours de débats et cerner des solutions pour le développement des communautés francophones en Ontario



Table d'information de Patrimoine canadien

au cours d'échanges formels et informels. Enfin, mentionnons que Mauril Bélanger, alors ministre responsable des langues officielles, s'est adressé aux participants pour leur parler du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles.

Les éléments les plus remarqués ont été :

- le débat ayant pour thème « L'économie sociale/solidaire : outil de prise en main ou désengagement de l'État? » qui a inclus une définition du concept, une discussion sur les enjeux et la situation en Ontario, les motivations gouvernementales pour s'engager dans cette voie et un questionnement sur l'institutionnalisation qui risquerait d'en découler;
- la foire inversée qui a permis aux membres des communautés de se renseigner sur les programmes et services d'intérêt communautaire auprès des exposants des ministères des gouvernements de l'Ontario et du Canada, et des fondations;
- les « Carnets de rendez-vous », où huit institutions fédérales et deux fondations ont accordé des entretiens en tête-à-tête à des organismes de la communauté; et
- la conférence de Michelle Boucher, du ministère de l'Éducation de l'Ontario, qui a permis de mieux comprendre la Politique d'aménagement linguistique pour l'éducation en langue française.

Des discussions en atelier ont aussi permis aux participants d'échanger sur les défis, obstacles et solutions se rapportant à quatre questions :

- Comment assurer l'intégration des minorités raciales et ethnoculturelles?
- Comment faciliter la concertation régionale et intersectorielle?
- Comment les ministères peuvent-ils intégrer davantage les besoins de la communauté à leurs programmes et services?
- Comment les organismes francophones peuvent-ils devenir des interlocuteurs clés au sein des différents ministères?



VITRINE DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE CANADIENNE

Jeux du Canada, Jeux de la francophonie canadienne, Jeux de la Francophonie, Jeux olympiques et paralympiques... voilà des belles occasions d'afficher et de faire vivre la dualité linguistique canadienne. Le gouvernement du Canada, tout comme les communautés francophones et acadienne, a su les reconnaître et les saisir!

Les Jeux, année après année

• Les Jeux du Canada se tiennent tous les deux ans, en alternant sports d'été et sports d'hiver. Les premiers Jeux

d'hiver ont eu lieu au Québec en 1967, et les prochains auront lieu au Yukon en 2007. Les prochains Jeux d'été se tiendront à l'Île-du-Prince-Édouard, en 2009. Le programme comporte un volet artistique couvrant la danse, le théâtre, la musique et les arts visuels.

- Les Jeux de la francophonie canadienne se tiennent tous les trois ans depuis 1999, l'Année de la francophonie canadienne. Les prochains auront lieu à Edmonton à l'été 2008.
- Les Jeux de la Francophonie ont lieu tous les quatre ans, durant l'année qui

- suit les Jeux olympiques. Ces jeux existent depuis 1989 et comportent deux volets : sport et culture. Les prochains auront lieu au Liban, en 2009.
- Les Jeux olympiques se tiennent tous les deux ans, en alternant sports d'été et sports d'hiver, depuis 1896. Les prochains se dérouleront à Beijing, en Chine, à l'été 2008.

Pour une vue d'ensemble sur les jeux, le site Web de **Sport Canada** est une mine de renseignements: www.pch.gc.ca/sportcanada



JEUX DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE



Créés en 1999, à l'occasion de l'Année de la francophonie canadienne, ces Jeux sont organisés par la Fédération de la jeunesse canadienne-française. Ils comportent trois volets : compétitions sportives, concours artistiques et activités d'exercice de leadership. Les Jeux constituent un moyen concret de briser l'isolement des jeunes de la francophonie canadienne, de favoriser les échanges et de soutenir l'attachement à la culture et à l'identité associées à la langue française.

Les volets sportif et artistique sont compétitifs. En 2005, les équipes se sont affrontées en athlétisme, badminton, volleyball, arts visuels, musique, vidéo et improvisation. Le volet leadership vise à initier les leaders de demain à des activités qui les intéressent, sans les mettre en concurrence. Ils apprennent donc à être chefs de mission dans le cadre d'une activité d'envergure nationale comme les Jeux, à organiser des activités spéciales, à créer et à rédiger un journal quotidien.

L'édition 2005 des Jeux de la francophonie canadienne a mis en place une pratique particulièrement efficace pour multiplier les échanges et favoriser le développement de liens solides. En effet, dans les volets sportif et artistique, les activités compétitives qui opposaient les équipes provinciales étaient systématiquement suivies d'activités coopératives au sein d'une équipe créée sur place avec des jeunes des diverses provinces participantes. Il en était de même pour les disciplines artistiques : la réalisation d'une oeuvre commune suivait les concours individuels.

Les jeunes ont particulièrement apprécié cette formule, non seulement parce qu'ils pouvaient ainsi faire connaissance avec plus de jeunes francophones du Canada, mais aussi parce qu'ils avaient une chance de plus de remporter une médaille. La formule sera certainement répétée lors de la prochaine édition des Jeux, qui se tiendra à Edmonton, en 2008.

Jeux de la francophonie canadienne www.jeuxfc.ca



JEUX D'ÉTÉ DU CANADA 2005



Collaboration spéciale de Chantal Alarie

Patrimoine canadien

Grâce au travail d'équipe des Jeux du Canada et de l'Assemblée communautaire fransaskoise, les deux langues officielles du Canada étaient partie intégrante de cette grande manifestation sportive et culturelle.



Dans la ville hôte de Regina, 70 commerçants avaient accepté d'offrir des services en français, et un millier de bénévoles bilingues portaient fièrement un macaron « Je parle français ». Le comité organisa-

teur leur avait assigné les tâches comportant le plus de contacts avec le public. Ainsi, les nombreux élèves des écoles d'immersion qui agissaient comme bénévoles ont pu s'exprimer dans leur deuxième langue auprès des visiteurs.

Sauf de rares exceptions, les activités et documents considérés comme publics étaient présentés dans les deux langues officielles, de même que les formations et annonces lors des compétitions. Le site Internet des **Jeux du Canada 2005** (www.regina2005.ca) était également bilingue.

Tout au long des Jeux, la Division des services linguistiques des Jeux du Canada s'est assurée que tous les athlètes, entraîneurs, officiels, dignitaires et visiteurs soient accueillis et servis dans la langue de leur choix. Ces efforts ont été couronnés de succès, puisque les commentaires des délégations du Nouveau-Brunswick et du Québec, ainsi que des représentants du gouvernement fédéral, ont été très positifs. Tous étaient surpris et ravis de constater la capacité de la Saskatchewan d'accueillir une activité nationale bilingue.

Quelques statistiques:

- Environ 500 000 mots ont été traduits avant les Jeux, et plus de 100 000 pendant l'activité.
- 1 008 bénévoles bilingues ont participé aux activités reliées aux Jeux.
- Plus du tiers des employés embauchés par les Jeux s'exprimaient dans les deux langues officielles.
- 1 700 macarons « Je parle français » ont été produits, dont 150 ont été utilisés par le personnel de plusieurs entreprises de Regina.
- 2 500 personnes vivent en français à Regina.
- 50 000 personnes sont en mesure de s'exprimer en français en Saskatchewan.



JEUX D'HIVER DU CANADA 2007



Agrandir l'espace francophone

Les Jeux d'hiver du Canada auront lieu à Whitehorse en 2007. Ce sera la 40° édition des Jeux, une première au nord du 60° parallèle, et aussi une première dans un territoire.

Pour Lucy Steele-Masson, ancienne participante aux Jeux du Canada et présidente honoraire de la candidature de 2007, il existe peu d'occasions au Yukon d'assister à des compétitions sportives d'élite. Ce sera donc une expérience hors du

commun pour les résidents du Yukon, de même que pour tous ceux et celles qui viendront de partout au sud du 60° parallèle.

La communauté aura une occasion unique de se faire voir et connaître en affichant les couleurs et les richesses de la francophonie nordique. La Société hôte des Jeux travaillera en étroite collaboration avec l'Association franco-yukonnaise pour assurer le succès des Jeux d'hiver et la participation active des communautés francophones du Nord et de l'Ouest.



Jeux d'hiver du Canada www.jeuxducanada2007.ca



LES JEUX DE LA FRANCOPHONIE



Une occasion d'échange culturel pour les francophones du monde

Collaboration spéciale de Madeleine Duchesne

Patrimoine canadien



NIGER 2005

Les Jeux de la Francophonie sont les seuls jeux internationaux où les artistes, comme les athlètes, peuvent remporter des médailles. L'essence de la participation des artistes de l'Équipe Canada aux Jeux du Niger, qui ont eu lieu en décembre 2005, résidait dans les échanges avec des artistes francophones d'une autre culture, ayant une tout autre expression artistique. Comme a pu le constater Luc-Robert Martin, chef de mission adjoint pour le volet Culture: « la discussion sur les techniques, les démarches artistiques, le contexte de création s'avèrent une expérience très

enrichissante, bien davantage que la perspective de gagner une médaille, qui ne peut avoir la même signification en arts qu'en sports.»

Au Canada, les Jeux de la Francophonie sont sous la responsabilité du ministre responsable de la Francophonie. C'est lui qui représente le Canada au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui accueille le Québec et le Nouveau-Brunswick à titre de gouvernements participants. C'est donc à ce titre que trois équipes canadiennes distinctes participent au Jeux de la francophonie tous les quatre ans : Équipe Canada, Équipe Canada-Québec et Équipe Canada-Nouveau-Brunswick.

Le ministère du Patrimoine canadien est responsable de la participation de l'Équipe Canada aux Jeux, tandis que le ministère des Affaires étrangères Canada (AEC) est responsable des guestions politiques et de la contribution financière du Canada. La chef de mission d'Équipe Canada, Madeleine Duchesne, explique que tout au long des préparatifs, son travail consistait à assurer la santé et la sécurité des athlètes et des artistes de l'équipe, tandis que les positions adoptées par le Canada et la décision de participer ou non aux Jeux relevait de AEC.

Soulignons l'excellente collaboration entre Patrimoine canadien, AEC et l'Agence canadienne de développement international.

5èmes Jeux de la Francophonie www.jeux2005.ne

Comment se déroule la compétition artistique?

Pour les conteurs, par exemple, il s'agit de présenter, en 15 minutes, un conte qui met en valeur leur style d'écriture, leur présence, leur technique et leur recherche. Le même principe s'applique aux danseurs, qui présentent une création originale de 20 minutes. Les photographes, peintres et sculpteurs préparent une création en vue des jeux et en réalisent une sur place, dans le cadre d'un atelier.



JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER 2010



Suzanne Deschênes

Patrimoine canadien

Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010

En 2010, les regards du monde entier se porteront sur le Canada

qui sera l'hôte des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. Plus de 6 500 athlètes et officiels de 80 pays et environ 250 000 visiteurs sont attendus à Vancouver et à Whistler, en Colombie-Britannique. Plus de 10 000 journalistes vont couvrir les deux événements, avec un auditoire international estimé à trois milliards de téléspectateurs.

Le gouvernement du Canada est fier d'être membre de l'équipe chargée de l'organisation des Jeux de 2010. Il est déterminé à faire de cette manifestation une fête à la mesure de ses ambitions et à s'assurer que les deux langues officielles du Canada soient pleinement intégrées à la planification et à l'organisation des Jeux. Il travaille étroitement avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN) pour faire en sorte que la dualité linguistique du Canada et le riche patrimoine francophone pancanadien soient reflétés dans tous les aspects des Jeux, par exemple, en mobilisant la communauté francophone de la Colombie-Britannique et en

assurant des services, des communications et du personnel bilingues.

Le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 est le pivot central de la participation du gouvernement du Canada aux Jeux. Son rôle consiste à fournir direction, avis et soutien aux ministères et aux gouvernements en vue de favoriser la coopération et la participation aux Jeux. Le Secrétariat travaille de près avec le COVAN pour s'assurer que ses engagements en matière de langues officielles soient respectés.

La promotion de la dualité linguistique et la participation des communautés francophones de partout au pays font partie des priorités du gouvernement du Canada. Une séance de dialogue a d'ailleurs eu lieu en décembre dernier avec la communauté francophone de la Colombie-Britannique. Des représentants du COVAN, de la Fondation Dialogue, de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et du gouvernement fédéral ont participé à cette rencontre. La session a entre autres permis au COVAN d'exposer ses objectifs en matière de langues officielles et aux représentants de la communauté francophone d'identifier comment celles-ci pourront collaborer afin d'appuyer ces objectifs.

La rencontre a donné lieu à de fructueux échanges et à l'établissement de principes directeurs en vue de l'élaboration d'un cadre de collaboration entre le COVAN, la Fondation Dialogue et la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique. Cette séance s'inscrivait dans un processus entamé en mars 2005, alors que le Secrétariat fédéral avait tenu une session de réflexion stratégique pour amorcer le dialogue avec les leaders communautaires francophones d'un bout à l'autre du Canada et discuter des moyens d'optimiser les opportunités et la visibilité pour la francophonie canadienne à l'occasion des Jeux d'hiver de 2010. La Fondation Dialoque avait alors été identifiée à titre de catalyseur en vue de l'élaboration d'un plan stratégique pancanadien pour assurer la participation de l'ensemble des communautés francophones lors de la tenue des Jeux de 2010.

XXIe Jeux olympiques et Xe Jeux paralympiques d'hiver

www.vancouver2010.com

Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010

Téléphone : (819) 934-2010 www.pch.gc.ca/special/2010/

Fondation Dialogue

Téléphone: (613) 241-6055 www.fondationdialogue.ca

Participation francophone planifiée et orchestrée

La Fondation Dialogue (auparavant appelée Fondation canadienne pour le dialogue des cultures) est un organisme sans but lucratif qui a pour but :



- de promouvoir et de soutenir le dialogue entre les communautés francophones et acadienne du Canada et francophones du Québec, la population anglophone, les communautés ethnoculturelles et les peuples autochtones;
- d'instruire et d'informer la population afin de rapprocher ces différentes collectivités et de privilégier des liens plus étroits avec chacune d'elles;
- de réaliser des partenariats et de promouvoir, de soutenir et d'effectuer des recherches sur le rapprochement entre les communautés francophones et acadienne du Canada et les différentes composantes de la société canadienne.



Survol des rencontres des signataires de protocoles d'entente PICLO

En octobre 2005, la Direction de la concertation interministérielle de Patrimoine canadien tenait une série de rencontres avec les institutions fédérales signataires de protocoles d'entente sur le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Axées sur trois secteurs (développement économique, arts et culture et développement social), ces rencontres visaient à déterminer ce que les protocoles avaient permis d'accomplir en vertu des objectifs du PICLO et à cerner des stratégies d'avenir pour la poursuite de cette initiative. Ces rencontres ont permis d'en arriver aux constats suivants :

Le PICLO augmente l'accès des CLOSM aux programmes fédéraux

Le PICLO a permis aux institutions fédérales d'établir ou d'intensifier le dialogue avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), favorisant de part et d'autre la connaissance et la reconnaissance des priorités des CLOSM ainsi que du mandat et des programmes des institutions fédérales. Grâce au PICLO, les institutions fédérales ont pu mettre en oeuvre des initiatives ayant des retombées dans la plupart des provinces et territoires. Le PICLO a aussi permis la contribution de plusieurs institutions fédérales à des projets communs, notamment dans le secteur des arts et de la culture. Dans plusieurs cas, le PICLO a servi à augmenter temporairement les fonds disponibles dans certains programmes, ce qui pourrait aider à justifier une augmentation permanente de l'appui au développement des CLOSM lors du renouvellement de ces programmes.

Le PICLO est un outil de sensibilisation des institutions fédérales

La mise en oeuvre d'un protocole PICLO a aussi appuyé le travail des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). En établissant des liens entre les priorités communautaires et les programmes fédéraux, le coordonnateur national a eu plusieurs occasions de rappeler à ses collègues les obligations découlant de la LLO, en plus d'élargir la portée de cette sensibilisation en région.

Le PICLO est un outil pour renforcer l'impact des programmes fédéraux en région

Comme l'évaluation formative du PICLO de 2003 recommandait d'augmenter l'impact de cette initiative en région, des efforts ont été faits pour que le PICLO facilite davantage l'accès aux programmes fédéraux dans les régions suivantes : l'Ouest et le Nord, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ile-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Les effets en région ont été notamment ressentis dans les secteurs des femmes, de l'alphabétisation, de la santé publique, de l'immigration, du développement économique et des arts et de la culture.

Le mécanisme d'accès aux fonds PICLO manque de souplesse

Actuellement, les institutions signataires de protocoles d'entente PICLO ont accès au financement par voie de transfert de fonds de Patrimoine canadien. Ce mécanisme s'avère relativement contraignant pour certains ministères ou organismes. Patrimoine canadien étudiera donc la possibilité de l'assouplir dans les cas où cela s'avère approprié.

Quelques perspectives d'avenir pour le PICLO

Au cours des prochaines années, les projets qui pourraient retenir davantage l'attention de Patrimoine canadien, dans le cadre du PICLO, seront ceux qui : miseront sur la capacité des institutions fédérales de rayonner sur les CLOSM dans chacune des provinces et des territoires; appliqueront une lentille particulière du secteur immigration et diversité culturelle; et susciteront l'implication de plusieurs institutions fédérales autour d'un même secteur, par exemple, la petite enfance, la santé, l'immigration et la diversité culturelle.

Le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) est une initiative de Patrimoine canadien, lancée en juin 2000 et dotée d'un budget annuel de 5 M \$, qui accorde un financement complémentaire à celui des institutions fédérales désireuses d'appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Au 31 mars 2005, Patrimoine canadien avait signé 18 protocoles d'entente avec 17 institutions fédérales. Ces protocoles ont généré un investissement de 30 M \$ de la part des institutions fédérales, de 22 M \$ de Patrimoine canadien et de 14 M \$ d'autres sources, pour un effet de levier de 66 M\$ pour les cinq premières années de l'initiative.

www.patrimoinecanadien. gc.ca/piclo

INITIATIVES RÉGIONALES



Speak for Yourself!/Parle – c'est l'idéal!

C'est le titre d'une pièce de théâtre qui a connu un succès foudroyant chez les élèves de la 7° année à la 10° année des écoles françaises et les programmes d'immersion de Terre-Neuve-et-Labrador à l'automne 2005.

La pièce, unique en son genre, encourage les jeunes à prendre la parole durant le spectacle, à devenir « spect-acteurs » au lieu de simples spectateurs. Le *Centre for the Arts Theatre Company* de St. John's a eu l'idée de recourir à la technique du théâtre-action, mise au point par Augusto Boal, un grand dramaturge brésilien, pour faire vivre aux jeunes un voyage imaginaire. Avec l'inspecteur Maladroit et Hugo le globetrotteur polyglotte, ils ont pris conscience des périls, des euphories, des défis et de la gratification reliés à l'apprentissage du français.

Cette initiative du chapitre de Terre-Neuve-et-Labrador de *Canadian Parents for French* (CPF) a reçu un financement partiel de Patrimoine canadien, par le biais du volet Promotion de la dualité linguistique des Programmes d'appui aux langues officielles. Il en résulte une façon novatrice et stimulante de promouvoir les avantages du bilinguisme. En tournée provinciale pendant un mois, *Speak for Yourself!/Parle - c'est l'idéal!* a fait vivre l'expérience à une dizaine de milliers d'élèves au cours de 43 représentations. La pièce a été reprise en novembre à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, à l'occasion de la conférence nationale de CPF.

Symposium sur les langues officielles concernant la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*

En Atlantique, le dynamisme des comités des langues officielles des conseils fédéraux est devenu une fierté pour les hauts fonctionnaires, qui veulent s'assurer que le rendement de leurs effectifs sera à la hauteur des attentes et des directives administratives.

Les agents de programmes qui travaillent de près avec les communautés linguistiques dans les domaines de l'économie, de la santé, de la culture ou de l'éducation ressentent tous le besoin de mieux comprendre la portée de leurs responsabilités dans le développement des communautés de langue officielle. Il est donc important pour eux de bien comprendre le rôle de Patrimoine canadien (article 42), celui de tous les ministères fédéraux (article 41), et la définition de l'engagement de « favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et d'appuyer leur développement ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. »

Le symposium, qui se tiendra les 16 et 17 mai 2006, permettra aux participants et participantes de tous les paliers de la fonction publique fédérale en Atlantique de se pencher sur des sujets clés, comme le renforcement de la *Loi sur les langues officielles* et la façon d'en opérationnaliser les nouvelles dispositions.

Près de 200 fonctionnaires de l'Atlantique sont attendus à cette rencontre qui devrait leur permettre de mieux comprendre la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.



INITIATIVES RÉGIONALES



La petite enfance, c'est pour la vie!

Le Réseau de la petite enfance francophone, mis sur pied par l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick, pour mobiliser les intervenants du domaine de la petite enfance, a organisé un Colloque intitulé « La petite enfance, c'est pour la vie! ». Les journées des 17 et 18 mars 2006 ont été consacrées à faire le point sur l'état des services offerts aux familles ayant des enfants âgés de 5 ans ou moins. Les enfants de cet âge sont très sensibles à ce que vivent leurs parents; les discussions du colloque permettront de bien faire comprendre aux multiples intervenants la réalité quotidienne des parents francophones du Nouveau-Brunswick.

Quatre thèmes ont été abordés en ateliers : santé, développement global, services en milieu urbain et rural et francisation. L'approche retenue était celle d'une présentation audio-visuelle de type reportage, où les parents eux-mêmes prenaient la parole pour expliquer la situation vécue en rapport avec le thème de l'atelier. Par la suite, des intervenants exposaient leurs points de vue avant que des groupes soient formés pour discuter et produire des recommandations.

Le Réseau est le fruit d'une collaboration multipartite et regroupe des représentants du gouvernement fédéral (Patrimoine canadien et Agence de santé publique du Canada), du gouvernement provincial (Services familiaux et communautaires, Éducation, Relations intergouvernementales et internationales) et de divers regroupements communautaires (Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick, Soins et éducation à la petite enfance du Nouveau-Brunswick, centres de ressources familiales, et plusieurs autres).



Immigration: Sensibiliser et informer les communautés acadiennes et francophones

Grâce à l'appui financier de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse et de Citoyenneté et Immigration Canada, le dossier de l'immigration francophone dans cette province sera dorénavant piloté par Dominique Lombard. Cette femme de communications connaît très bien la communauté pour avoir vécu dans six régions acadiennes.

Madame Lombard relève du Comité directeur sur l'immigration francophone en Nouvelle-Écosse. Ses tâches principales comprendront l'organisation d'une tournée de sensibilisation et d'information en région et la promotion des cadres stratégiques provincial et fédéral en matière d'immigration. Le projet permettra donc une consultation égale et globale des régions acadiennes de la Nouvelle-Écosse. Le Comité directeur espère également que la tournée suscitera l'ouverture des communautés acadiennes à l'endroit des nouveaux arrivants de langue française.

Le Comité directeur réunit des représentants du Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse, du Conseil communautaire du Grand-Havre, de l'Université Sainte-Anne, de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse et de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse.



La diversité franco-ontarienne désormais formellement représentée

C'est lors d'assemblées tenues du 10 au 12 novembre 2005 qu'ont été officiellement créées l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (l'AFO) et l'Union provinciale des minorités raciales et ethnoculturelles francophones de l'Ontario (UP-MREF).

L'AFO résulte d'une fusion entre l'Assemblée des communautés franco-ontariennes (ACFO) et la Direction de l'entente Canada-communauté Ontario (DECCO). La nouvelle AFO sera la principale voix politique des francophones de l'Ontario.

INITIATIVES RÉGIONALES

Quant à l'UP-MREF, c'est un tout nouvel organisme voué à rassembler les minorités raciales francophones sous une même bannière, permettant « d'assurer une représentation efficace et une participation accrue dans les prises de décision concernant l'intégration, le développement et l'épanouissement de ses membres au sein de la communauté d'accueil ».

La participation aux deux assemblées a dépassé les attentes, et plusieurs médias présents ont qualifié l'événement d'historique et de mémorable pour la francophonie ontarienne.



ConverGence 2006 - Mieux se connaître pour mieux travailler ensemble

Le Conseil fédéral du Manitoba, le Secrétariat provincial des services en langue française et la Société franco-manitobaine ont organisé un forum fédéral-provincial-communautaire sur la francophonie manitobaine. Intitulé « ConverGence : mieux se connaître pour mieux travailler ensemble », le forum s'est déroulé les 16 et 17 mars à Winnipeg, dans le cadre des Rendez-vous de la francophonie.

L'objectif était d'engager les fonctionnaires dans un changement de culture organisationnelle afin de satisfaire aux obligations linguistiques de leurs organisations. Le forum les a amenés à mieux connaître les besoins de la communauté francophone de la région et à en faciliter l'évaluation dans le cadre de leur mandat respectif. Il a aussi servi à soutenir un dialogue continu entre fonctionnaires et représentants communautaires et à explorer des modes de collaboration plus étroite pour mieux faire progresser les dossiers prioritaires.



Transformer l'obligation en occasion

C'était le thème de la première rencontre du Réseau des agents de programmes des ministères fédéraux organisée sous l'égide du Conseil fédéral le 23 novembre 2005 à Edmonton.

Une trentaine de personnes, agents de programmes, consultants et superviseurs, se sont réunies pour une première fois dans le but de former un réseau de collaboration. Les discussions informelles ont permis d'échanger et de partager de l'information, de mieux connaître les programmes des différents ministères et, finalement, d'établir des contacts personnels. Les membres du réseau comptent ainsi trouver des pistes concrètes pour mieux se conformer aux obligations fédérales dans le cadre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Cette rencontre était organisée par Patrimoine canadien, en collaboration avec le Conseil fédéral de l'Alberta. Suite au succès de la première rencontre, une deuxième a eu lieu en janvier 2006.

Pour plus d'information sur le Réseau, veuillez contacter Ginette Taylor par téléphone au (780) 495-6490 ou par courriel : ginette_taylor@pch.gc.ca.



Grandir ensemble en harmonie

Un nouveau projet de réseautage et de sensibilisation prend son envol au Yukon. En effet, « Grandir ensemble en harmonie », qui découle de la politique de relations communautaires élaborée par l'Association franco-yukonnaise (AFY) et reconnue par l'UNESCO, reprend vie. Ce projet vise à redémarrer et à solidifier un réseau de personnes et d'organismes qui désirent travailler de façon proactive à une meilleure compréhension mutuelle et encourager l'harmonie entre la majorité et les minorités autochtones, ethniques et linguistiques. Le projet a obtenu un financement du Programme du multiculturalisme de Patrimoine canadien.

L'AFY vise la relance du Conseil des relations interraciales, qui existait au Yukon dans les années 1980 et au début des années 1990. Plusieurs partenaires communautaires ont déjà manifesté un vif intérêt.